

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 04 septembre 2018

Convocation du 24/08/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/09/2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GIGNON, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Mireille FOURMOND.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, , Loïc LAFOURCADE, excusés

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-39

Destinations des coupes de bois - exercice 2019

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré:

1 - **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents l'inscription à l'état d'assiette en 2019 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (**coupes réglées**) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (proposition)
FORET COMMUNALE DE LA BREILLE LES PINS	19 U	4.62	Amélioration Bois Moyen	VENTE
	20 U	5.13	Amélioration Bois Moyen	VENTE
	21 U	5.89	Amélioration Bois Moyen	VENTE
	22 U	5.44	Amélioration Bois Moyen	VENTE
	5	8.70	Définitive	VENTE
	11	7.01	Définitive	VENTE
	15	5.02	Définitive	VENTE

2 – VENTE à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 06/09/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 07/09/2018
Et de la publication 07/09/2018

